

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Courcelles tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le premier jour de mai deux-mille-dix-sept, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents : M. Mario Quirion, maire, MM. Les conseillers Gino Giroux, Claude Goulet, Hugues Arguin, Francis Bélanger, Renaud Gosselin.
Mme la conseillère, Diane Rancourt.
Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés.

Rés. 17-056

ORDRE DU JOUR

Proposé par : Francis Bélanger

Appuyé par : Diane Rancourt

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

Rés. 17-057

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par : Gino Giroux

Appuyé par : Diane Rancourt

QUE les procès-verbaux des dernières assemblées soient approuvés tel que présentés.

ADOPTÉE

Rés. 17-058

ADOPTION DES COMPTES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Claude Goulet

Et appuyé par : Gino Giroux

ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme total : 38 979,36\$ plus 11 027,98\$ en salaires pour la période 4.

ADOPTÉE

_____**LECTURE DU COURRIER**_____

Rés. 17-059

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : ADHÉSION CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Francis Bélanger

QUE la Municipalité renouvelle son adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour 2016 au cout de 70\$.

ADOPTÉE

Rés. 17-060

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : VOIRIE

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Hugues Arguin

QUE soient autorisées une dépense de 10 000\$ de concassé pour réparation de rangs, de 6 000\$ pour carburant, de 3 600\$ pour ponceaux route du Domaine et 8^e rang Sud, de 1 600\$ pour réserve de sel, de 550\$ pour drain garage et numéros lumineux et de 400\$ pour inspection SAAQ, fardier & Freight.

ADOPTÉE

Rés. 17-061

AIDE AU FONCTIONNEMENT : GRANIT ÉVOLUTION

ATTENDU QU'en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité peut accorder une aide financière à l'exploitant d'une entreprise du secteur privé propriétaire ou occupant d'un bâtiment autre qu'une résidence jusqu'à concurrence de 100 000\$, pour l'ensemble des bénéficiaires, par exercice financier;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est opportun d'accorder une aide financière à Granit évolution;

ATTENDU QUE la moyenne annuelle de la valeur totale de l'aide qui peut être accordée par la municipalité en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales est susceptible d'excéder le montant le plus élevé.

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Claude Goulet

ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Courcelles accorde une aide financière à l'entreprise Granit Évolution selon les modalités suivantes :

. L'aide financière accordée est d'un montant de 28 000\$.

. L'aide financière sera versé dès que l'entreprise aura débuté son projet d'expansion par l'acquisition d'un terrain.

. L'aide financière est conditionnelle à ce que l'entreprise soit en activité.

QUE la présente résolution soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la municipalité.

ADOPTÉE

Rés. 17-062

DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONE AU SERVICE D'URBANISME DE LA MRC

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Hugues Arguin

QUE demande soit faite au service d'urbanisme de la MRC de délimiter une zone agro industrielle permettant l'entreposage sur le lot no 4 910 418.

ADOPTÉE

Rés. 17-063

TRAITEMENT MATIÈRES RÉSIDUELLES : AUTORISATION D'ENTENTE GRÉ À GRÉ

ATTENDU QUE la municipalité de Courcelles dispose de ses matières résiduelles chez Récupération Frontenac inc, de Thetford-Mines depuis 2002;

ATTENDU QUE Récupération Frontenac inc. est une entreprise adaptée et une entreprise d'économie sociale, partenaire d'Emploi Québec et un véhicule socioéconomique privilégié par le gouvernement du Québec pour atteindre les cibles fixées dans la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Courcelles doit s'assurer que les organismes sans but lucratif faisant partie de l'économie sociale ne soient pas lésés par les modifications apportées par la loi modifiant certaines dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q.2009, c.26, P.L. no 45) adopté le 17 juin 2009;

ATTENDU QUE l'article 938.1 du Code municipal donne au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire le pouvoir d'autoriser une municipalité aux conditions qu'il détermine, d'octroyer un contrat sans demander de soumissions;

Il est proposé par : Claude Goulet

Appuyé par : Hugues Arguin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la municipalité de Courcelles demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux, d'autoriser la municipalité de Courcelles à convenir de gré à gré d'un contrat qui la lierait à Récupération Frontenac inc. pour le traitement de ses matières résiduelles recyclables jusqu'en juin 2022.

ADOPTÉE

Rés. 17-064

CONTRAT PELOUSE SAISON 2017

Proposé par : Hugues Arguin

Appuyé par : Diane Rancourt

QUE la Municipalité retienne les services de Mélanie Quirion pour l'entretien des pelouses pour la saison 2017 au tarif de 21\$ de l'heure. La propriétaire devra voir à assurer son équipement.

ADOPTÉE

Rés. 17-065

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : DON GALA MERITAS POLYVALENTE BÉLANGER

Proposé par : Francis Bélanger

Appuyé par : Gino Giroux

QU'un don de 100\$ soit autorisé pour l'organisation du gala Méritas de la polyvalente Bélanger.

ADOPTÉE

Rés. 17-066

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : DON FÊTE DE LA PÊCHE

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Gino Giroux

QU'un don de 350\$ soit autorisé pour la location d'une tente à la Fête de la Pêche.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION : MODIFICATION AU RÈGLEMENT 14-367

AVIS DE MOTION est donnée par la conseillère Diane Rancourt qu'à une prochaine séance le règlement de TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX sera remplacé par le no 17-383.

AVIS DE MOTION : MODIFICATION AU RÈGLEMENT 17-380

AVIS DE MOTION est donnée par la conseillère Diane Rancourt qu'à une prochaine séance le règlement DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 ET POUR FIXER LES CONDITIONS DE PERCEPTION sera modifié pour inclure des tarifs de services pour chambres.

Rés. 17-067

MODIFICATION À LA PROGRAMMATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le projet : ajout d'un poste de suppression évalué à 425 000\$ présenté en priorité 1 de la TECQ est finalement abandonné après étude du dossier ;

ATTENDU QUE les inspections tv des conduites d'égouts ont démontrés une grande détérioration des infrastructures;

Il est proposé par : Renaud Gosselin

Et appuyé par : Claude Goulet

ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

QUE modification soit apporté à notre programmation déposée et acceptée à la TECQ.

Les changements suivants devront être apportés :

Priorité 1 : Ajout d'un poste de suppression et autres évalué à 54 225\$ réalisé

Priorité 2 : Études des infrastructures 33 483\$ réalisé

Priorité 3 : Réfection des infrastructures eau/égout rue Du Moulin et une partie de l'avenue Ste-Marie : 557 555\$

Priorité 4 : 0, le projet de réfection de l'hôtel de ville évaluée à 129 000\$ est à enlever.

Pour un total de 645 263\$.

ADOPTÉE

Rés. 17-068

ACCEPTATION DE CONDITIONS : PROGRAMME TECQ

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par : Renaud Gosselin

Et appuyé par : Claude Goulet

ET RESOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente

et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvé par la présente résolution.

ADOPTÉE

Rés. 17-068

MANDAT WSP : PLANS, DEVIS ET APPEL D'OFFRES

Proposé par : Claude Goulet

Appuyé par : Renaud Gosselin

QUE mandat soit donné à la firme WSP pour préparation de plans et devis ainsi qu'appel d'offres pour réfection d'infrastructure, eau/égout et chaussée sur une partie de la rue du Moulin et de l'avenue Ste-Marie. ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par : Gino Giroux

Appuyé par : Renaud Gosselin

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

_____, maire

_____, dir.gén.